



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Mouvement départemental 2025

Circulaire et annexes de la DSDEN

La note de service départementale, le [guide du mouvement](#) et l'ensemble des annexes sont parus sur le [site de la DSDEN](#) :

- ▶ Le mouvement départemental s'étendra du 7 mars au 16 avril.
- ▶ La campagne de saisie des vœux se déroulera du 1^{er} avril à 12h au 16 avril à 9h.
- ▶ **Comme il le fait depuis de plusieurs années, le SNUDI-FO 94 enverra son guide pratique « spécial mouvement départemental » à l'ensemble de ses adhérents ainsi qu'aux participants aux RIS.**

Attention délai très bref : Enseignants touchés par une mesure de carte scolaire

À partir de ce mardi 11 mars 2025, les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire seront destinataires d'un courrier adressé par voie électronique sur leur boîte professionnelle académique (prenom.nom@ac-creteil.fr).

Si un autre enseignant de l'école est volontaire pour porter cette mesure de carte scolaire et bénéficier des bonifications de barème qui y sont liées, il doit adresser une demande à l'IEN de sa circonscription pour le mardi 18 mars 2025 au plus tard. Parallèlement, l'enseignant informé par le service du mouvement doit adresser, à cette même date, un courriel à l'IEN indiquant qu'il souhaite rester sur l'école.

Après avis, l'IEN devra ensuite transmettre les demandes au service du mouvement au plus tard pour le mercredi 19 mars 2025. **Un mail sera envoyé au prioritaire définitif avant l'ouverture du serveur.**

Attention : si les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire bénéficient de bonifications de barème, ils deviennent de fait participants obligatoires et **doivent à ce titre formuler au minimum 2 vœux « groupe » MOB (mobilité obligatoire).**

Calendrier du mouvement 2025

- **Du vendredi 7 mars au mercredi 16 avril 2025 :**
 - Transmission des demandes de priorités légales et bonifications (rapprochement conjoint, rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant, parent isolé, situation de handicap, pour l'agent, son conjoint ou son enfant, bonification médicale et/ou sociale via Colibris.
 - Transmission des demandes de points de fonction, expérience professionnelle et parcours de l'agent : poste de direction, enseignants ASH, maîtres formateurs : compléter [l'annexe 7](#) et la transmettre à : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr
- **Du mardi 1^{er} avril (12h) au mercredi 16 avril 2025 (9h) :** Ouverture du serveur MVT-1D dans [I-Prof](#) pour la saisie des vœux.
- **Mercredi 16 avril 2025 :** Date limite de retour des demandes de priorités légales ou de bonification et des fiches pour les points de fonction.
- **Judi 17 avril 2025 :** Consultation des accusés de réception sans barème dans MVT-1D.

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr – [f snudifo94](https://www.facebook.com/snudifo94) – [X@SNUDIFO94](https://twitter.com/SNUDIFO94)

- **Lundi 19 mai 2025** : Publication des barèmes (consultation des accusés de réception avec barème dans MVT-1D).
 - **Du lundi 19 mai au lundi 2 juin 2025 (12h)** : Vérification de leur barème par les participants.
 - En cas d'anomalies constatées : adresser les justificatifs par courriel à l'adresse : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr
 - Après le lundi 2 juin 2025 (12h), les barèmes ne seront plus susceptibles de modification et seront arrêtés définitivement.
 - **Mercredi 4 juin 2025** : Publication des résultats officiels sur [I-Prof](#).
 - **Du mercredi 4 au lundi 16 juin 2025** : Dépôt des recours via Colibris.
 - **Du vendredi 6 au mercredi 11 juin 2025** : Phase d'ajustement - appel à candidatures (intérim de direction, ASH, postes spécifiques).
 - **Courant juin 2025** : Vœux pour les TRS.
 - **Du mercredi 2 au mardi 8 juillet 2025** : Phase d'ajustement - affectations sur les postes spécifiques & ASH et sur les postes ordinaires.
 - **Mardi 8 juillet 2025** : Envoi des notifications d'affectation par voie électronique sur les boîtes professionnelles académiques (prenom.nom@ac-creteil.fr).
- À partir du mercredi 20 août 2025 : Début des ajustements de rentrée.

Pour toute question, vous pouvez contacter les élus et représentants du SNUDI-FO 94 :

Samia AIT ELHADJ : 06 17 87 73 81
 Luc BÉNIZEAU : 06 72 04 80 68
 Sylvain BUI : 06 64 44 50 76
 Claire GUILLAUME : 06 27 70 61 14
 Christelle LOURENCO : 06 64 00 86 03
 Leslie RUBINSZTAJN : 06 86 49 62 66
 Sylvain WOIRY : 06 58 05 07 30

Benoît BALORDI : 06 62 96 51 07
 Azhour BOUARNI : 06 14 45 45 45
 Samantha COUBARD : 06 86 90 79 21
 Yves GREINER : 06 23 80 15 78
 Olivier LEGARDEUR : 06 09 79 83 84
 Jean-Marc PILCH : 06 82 83 80 27
 Grégoire SCHNEIDER : 06 64 51 03 17

Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'État :

👉 **Je me syndique au SNUDI-FO : [bulletin d'adhésion](#)**